

davantage. Les garde-magasins ne parlaient jamais, dans leurs demandes, de ce qu'il leur en restait entre les mains, afin que ce qui serait demandé ensuite, en addition à l'approvisionnement ordinaire, et qui se trouvait à la disposition de l'inspecteur, pût être revendu à la couronne à un prix exorbitant.—Quant à la fourniture d'habillemens pour les troupes et les milices, elle fut confiée à Péan, pour les postes d'en haut, avec l'autorité de prendre dans les magasins du roi, tout ce qu'il lui faudrait, et l'on peut croire qu'il sut tirer bon parti de son nouvel emploi.

Pendant les habitans de Québec souffraient de la rareté et de la cherté du pain, vu la difficulté de se procurer du bled, dans les campagnes, au prix de six livres le minot fixé par l'intendant. Cadet, qui savait qu'il y avait beaucoup de bled chez les cultivateurs, conseilla à l'intendant de le saisir ; et celui-ci fit aussitôt sortir l'ordre de ne plus porter ni moudre de bled à aucun des moulins de la province. Un nombre de commis chargés de cet ordre furent envoyés dans les différentes seigneuries pour voir à ce qu'il fût exécuté, excepté pourtant chez ceux des seigneurs à l'égard desquels la compagnie dont nous avons déjà parlé désirait se montrer indulgente. Cet ordre mit bientôt en vente une grande quantité de bled. Cadet, le secrétaire de l'intendant, et plusieurs des commis envoyés avec lui dans les campagnes, y firent un énorme profit, en le revendant vingt-quatre livres le minot.

Malgré la prise de Beauséjour par les Anglais, la somme d'argent accordée aux Acadiens émigrés, sous le gouvernement de M. de la Galissonnière, continuait à leur être payée annuellement, et comme c'était une assez riche mine à exploiter, Bigot y envoya un garde-magazin, et Cadet un commis pourvu d'une grande quantité de marchandises sèches et autres effets. Le garde-magazin avait ordre de ne faire aucun commerce particulier, mais de prendre chez le commis de Cadet tout ce qui lui serait nécessaire, et de donner des reçus de ce qui lui serait fourni. Par ce moyen, le commis accapara pour le maître tout l'argent donné par la couronne aux Acadiens, sans parler de l'énorme profit fait sur la vente des marchandises. Afin de n'être point troublé dans un jeu aussi profitable, la compagnie ajouta d'elle-même aux appointemens du commandant du poste, et fit un traitement considérable au surveillant qui avait été accordé à la prière des Acadiens.

En conséquence de l'ordre envoyé de France à M. de Vaudreuil de défendre les frontières de la colonie, et d'agir sur l'offensive, quand il croirait pouvoir le faire avec avantage, il envoya, pendant l'hiver, plusieurs partis de Canadiens et de sauvages, pour reconnaître le pays, sur les frontières des colonies anglaises. Un de ces partis, qui avait pénétré au-delà du lac